



Impact de la réforme du droit des contrats sur les relations commerciales

La violence économique et l'abus de dépendance



Laurent BENZONI*

TERA Consultants
39, rue d'Aboukir
75002 PARIS
Tél. + 33 (0) 1 55 04 87 10
Fax. +33 (0) 1 53 40 85 15
S.A.S. au capital de 200 000 €
RCS Paris B 394 948 731

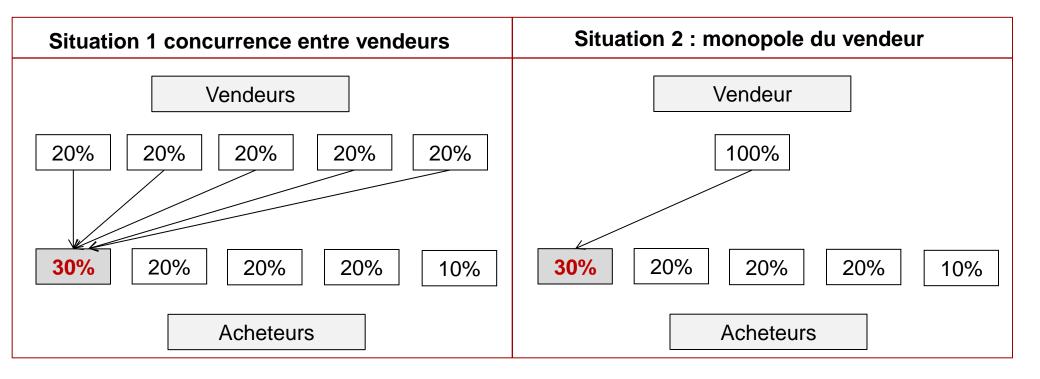
* Professeur à Paris 2, Centre de recherche Economie et Droit Président TERA Consultants ; <u>benzoni@tera.fr</u> ; 01 55 04 87 10

7 Avril 2016

« Taux de menace » défini par la Commission européenne



Part de l'acheteur dans le chiffre d'affaires du fournisseur : seuil 13 %



Limite évidente : la valeur du taux de menace est totalement indifférent à la structure du marché amont

Un Indice de Dépendance Relative : IDR



IDR = Part des ventes d'un fournisseur A chez l'acheteur X
Part des achats de l'acheteur X chez le fournisseur A

Si IDR = 1 → relation complètement à l'équilibre

Si IDR >> 1 → situation de dépendance

Si IDR << 1 → situation de pouvoir de marché

Cas 1

Si un fournisseur A réalise 10% de son chiffre d'affaires avec un acheteur X et,

Si l'acheteur réalise 10% de ses achats chez le fournisseur A

Alors : IdR = 10%/10% = 1

Cas 2

Si un fournisseur A réalise 30% de son chiffre d'affaires avec un acheteur X et,

Si l'acheteur réalise 5% de ses achats chez le fournisseur A

Alors : IdR = 30%/5% = 6

Indice des Options de Sortie : IOS



IOS = Part de marché des fournisseurs non présents chez l'acheteur X Part de marché des acheteurs que ne fournit pas le fournisseur A

Si IOS = 1 → options de sortie parfaitement équilibrées

Si IOS >> 1 → options de sortie favorables à l'acheteur

Si IOS << 1 → options de sortie favorables au vendeur

Cas 1

Si les fournisseurs non présents chez un acheteur X représentent 30% du marché et,

Si les acheteurs du marché non fournis par A représentent 30% du marché, alors : IOS = 30%/30% = 1

Cas 2

Si les fournisseurs non présents chez un acheteur X représentent 10% du marché et,

Si les acheteurs du marché non fournis par A représentent 50% du marché, alors : IOS = 10%/50% = 0,2

Indice Hirshman-Herfindahl Acheteur: IHHA



IHH = somme des part de marché au carré

Si monopole : $IHH = 100\%^2 = 10.000$

Si duopole symétrique : $IHH = 50\%^2 + 50\%^2 = 5.000$

Si quadriopole symétrique : IHH = $25\%^2 + 25\%^2 + 25\%^2 + 25\%^2 = 2.500$

Ex duopole asymétrique : IHH = $90\%^2 + 10\%^2 = 8100 + 100 = 8.200$

Lignes directrices concentration en Europe, France, US:

si IHH > 1.000 structure de marché côté offre qui pose des préoccupations de concurrence

Calcul de l'IHH côté acheteur : IHHA

Si IHHA > X structure de marché côté vendeur qui pose des préoccupations de concurrence côté acheteurs.

Quelques points clés pour avancer



- Définition des marchés pertinents dans la dimension produit : mêmes méthodes que les autorités de concurrence (à tester).
- Définition des marchés dans la dimension géographique : nécessairement différente de celle des autorités de concurrence
- Définition des valeurs seuils des indices : travaux quantitatifs sur la jurisprudence ?
- Agrégation et pondération des indices pour créer un indice synthétique.